

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le cinq avril, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, LAVERT, M. CHEVALIER

Absents excusés : Sylvie VINCENT qui a donné procuration à Christian DUPUIS, Yann VALLO

Absents : Emilie GIRAUD, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 19 mars 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2024-14/ OBJET : Parcelle sectionale de Chez Tachon : convention ENEDIS pour la pose d'un poste de distribution sur la parcelle C 1197

M. le Maire demande à M. CHEVALIER de sortir, étant concerné par ce sujet.

M. le Maire informe le Conseil que le GAEC CHEVALIER a obtenu l'autorisation pour la construction d'un hangar de stockage dont la toiture sera recouverte de panneaux photovoltaïques.

Afin de procéder au raccordement de ces panneaux, il est nécessaire à ENEDIS d'implanter un nouveau poste de distribution. La parcelle envisagée pour cette implantation est la parcelle C N°1197 appartenant à la section de commune de Chez Tachon.

Il précise qu'ENEDIS sollicite la signature d'une convention pour acter cette implantation. La convention est conclue pour la durée d'affectation au service public de la distribution de l'électricité. En contre partie une indemnité unique et forfaitaire de 200 € est proposée.

M. le Maire demande au Conseil de :

- APPROUVER la convention proposer par ENEDIS avec une indemnité unique et forfaitaire pour la section de Chez Tachon de 200 €
- AUTORISER M. le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération

Adoptée à la majorité avec 6 voix POUR et 1 abstention (M. ANDRO).

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT



Le Maire
Christian DUPUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20240405-2024-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

